

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
de Sciences humaines (300.01)
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)**

au Cégep de la région de l'Amiante

Avril 1997

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

Le programme menant au DEC en *Sciences humaines (300.01)* offert par le Cégep de la région de l'Amiante a été évalué, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), dans le cadre de l'opération d'évaluation de ce programme dans l'ensemble des collèges qui le dispensaient en 1994-1995. Cette évaluation porte particulièrement sur la composante de formation spécifique du programme révisé en application depuis l'année scolaire 1991-1992.

Le rapport d'autoévaluation, dûment adopté par le Conseil d'administration du Cégep, a été préparé conformément au guide spécifique fourni par la Commission¹. Un comité visiteur l'a analysé, puis a effectué une visite au Cégep les 20 et 21 novembre 1996². À cette occasion, il a pu rencontrer la Direction du Cégep, le comité d'autoévaluation, les professeurs et les étudiants³. Cette visite a permis de réaliser un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en oeuvre du programme.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du programme, tout en le situant dans le projet éducatif et l'offre de formation du Cégep. Il décrit ensuite brièvement le processus d'autoévaluation retenu par le Cégep. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'autoévaluation et la prise en compte de l'information recueillie lors de la visite au Cégep. Pour ce faire, il procède critère par critère, puis de façon globale. Comme le précise le guide spécifique, les critères retenus pour cette évaluation sont les cinq suivants : la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines, l'efficacité du programme et la qualité de la gestion du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Le programme de Sciences humaines*, Québec, mars 1995, 69 p.
 2. Le comité visiteur était composé de MM. Michel Boulet, professeur des sciences de la religion au Collège de l'Assomption, Jean-Yves Morin, professeur en sciences humaines au Collège Shawinigan, Roger Payette, professeur en administration au Cégep Joliette-De Lanaudière. M. Jacques L'Écuyer, président de la Commission, présidait le comité et M^{me} Micheline Poulin, agente de recherche à la CEEC, agissait comme secrétaire.
 3. Le genre masculin est utilisé comme générique sans préjugé quant au sexe des personnes.

Description du programme

Le Cégep de la région de l'Amiante est un établissement d'enseignement public fondé en 1969. Au 20 septembre 1994, l'effectif étudiant de l'enseignement ordinaire s'élevait à 1356 élèves, dont 539 étaient inscrits en formation préuniversitaire et 817 en formation technique. Le programme de *Sciences humaines* compte environ 160 étudiants en première année et forme avec celui de *Sciences de la nature* – environ 110 inscrits, également en première année – l'un des programmes les plus fréquentés du Cégep. Le programme recrute ses étudiants principalement dans les deux commissions scolaires de la région et il est composé d'une clientèle majoritairement féminine. On assiste depuis quelques années à une légère décroissance : 159 inscrits en 1995 et 137 en 1996.

Avant 1993, le Cégep offrait quatre profils de formation : *Psychologie/Sciences de l'éducation*, *Sciences sociales/Droit*, *Environnement/Société*, *Administration/Économique*. Depuis 1993, en raison des choix faits par les élèves et de la diminution des inscriptions, le Cégep n'offre plus que deux profils : *Profil général* – 145 élèves en 1994 – et *Économie/Administration* – 26 élèves. Ces profils se greffent à un tronc commun qui couvre la première année de formation.

Au moment de la visite, seize professeurs se répartissent les huit disciplines de la formation spécifique. Ils sont regroupés dans quatre départements : Administration, Sciences sociales, Psychologie et Mathématiques.

Évaluation du programme

Le processus d'autoévaluation

La démarche à suivre pour l'autoévaluation du programme de *Sciences humaines* a été élaborée conjointement par le conseiller pédagogique, l'adjoint à la Direction des études et le Directeur des études par intérim. Le rapport d'autoévaluation est le résultat d'une large consultation puisque la majorité des enseignants y ont participé, à l'exception de ceux des départements de Techniques administratives et de Mathématiques qui ont participé à la validation du rapport seulement.

Le rapport est bien documenté et se caractérise par sa transparence. La Commission souligne le soin particulier accordé à l'élaboration des instruments de cueillette des données. Elle souligne également la collaboration des personnes rencontrées lors de la visite. Toutefois, diverses circonstances liées à des changements dans l'organisation du Collège ont entravé le déroulement de l'autoévaluation et entraîné un retard considérable dans le dépôt à la Commission, le rapport n'ayant été transmis que le 16 octobre 1996. La Commission considère que ce retard est fâcheux, notamment parce qu'il soulève des questions d'équité à l'égard des collèges ayant terminé leur rapport à temps. Elle souhaite que, lors des prochaines évaluations, le Collège respecte les délais impartis.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; la séquence des activités d'apprentissage; le réalisme et l'équilibre des exigences.

Le Cégep de la région de l'Amiante a mis en oeuvre plusieurs moyens pour assurer la cohérence de son programme tout en favorisant le développement de la formation fondamentale chez ses élèves.

Le Cégep a d'abord défini le profil du diplômé selon deux axes de formation fondamentale : le développement des compétences intellectuelles et personnelles par l'enseignement des habiletés intellectuelles, des méthodes de travail et de la maîtrise des langages, et le développement des compétences dans les champs disciplinaires par l'acquisition des concepts et des méthodes propres aux disciplines du programme et aux divers champs disciplinaires. Le Cégep a ensuite réparti les enseignements par trimestre et structuré les cours sous forme de *schémas intégrateurs*. Ces schémas, développés pour les trois premiers trimestres, définissent, entre autres, le moment où s'effectuera l'enseignement explicite de l'habileté à développer. La Commission souligne la démarche réalisée par les enseignants qui favorise la concertation et la cohérence. La mise en oeuvre du profil du diplômé est ainsi assurée par la répartition des responsabilités entre les professeurs des différentes disciplines. La Commission reconnaît l'ampleur des travaux réalisés par le Cégep qui ont donné lieu à une réflexion en profondeur sur les objectifs du programme et l'articulation des cours. D'ailleurs, le rapport d'autoévaluation et la visite ont clairement démontré la contribution des cours du tronc commun à l'atteinte des objectifs du programme. La Commission constate cependant que le Cégep n'a pas pris les moyens requis pour s'assurer de la réalisation par les élèves de l'objectif 3.3 qui porte sur la compréhension des textes en langue seconde et elle invite le Cégep à porter une attention particulière à cet énoncé.

La Commission note également la mise sur pied des *comités de session* qui regroupent les professeurs de la formation spécifique enseignant au même trimestre. Ces comités tout en garantissant une progression logique dans l'ordonnancement des cours facilitent le suivi du cheminement scolaire des élèves. Lors de la visite, les élèves rencontrés ont d'ailleurs confirmé que la séquence permet une acquisition progressive des connaissances et des habiletés. À noter que la plupart des cours du tronc commun sont dispensés durant la première année de formation, peu importe le profil. Le choix du profil s'effectue en deuxième année, ce qui est un point intéressant de la mise en oeuvre puisqu'il permet un choix plus éclairé tout en évitant les changements de l'un à l'autre. Le *Profil général*, pour sa part, prépare l'élève à des programmes universitaires appartenant à de larges secteurs d'études. Cependant, la dénomination du profil *Économie/Administration*, qui ne comporte qu'un cours de comptabilité, ne donne pas une représentation exacte de son contenu ni une idée très juste du domaine d'études. La Commission invite donc le Cégep à étoffer le profil par un cours plus général d'administration, ou à en modifier le titre.

Le rapport d'autoévaluation présente une analyse très détaillée de la charge de travail. Celle-ci croît d'un trimestre à l'autre et les exigences de travail sont établies de façon claire et réaliste. Les élèves rencontrés affirment avoir beaucoup de travail, particulièrement au dernier trimestre où l'on retrouve

un grand nombre de cours de la concentration. Ils mentionnent toutefois bénéficier de beaucoup d'encadrement de la part des professeurs durant les cours.

Le Cégep de la région de l'Amiante a été un précurseur dans l'implantation de l'activité d'intégration. En effet, dès 1993, l'activité d'intégration faisait l'objet d'un cours de 45 heures. Il s'agissait alors de réaliser un bilan des acquis du programme en reliant dans une perspective d'ensemble les concepts-clés des différentes disciplines, les méthodes propres aux sciences humaines et les attitudes de travail appropriées. Le modèle du cours *Démarche d'intégration des acquis en Sciences humaines* a donné naissance à un plan cadre rigoureux et structuré. D'ailleurs, ce plan cadre a été largement diffusé dans le réseau des collèges publics. La Commission reconnaît le travail remarquable accompli par le Cégep.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants : l'adaptation des méthodes pédagogiques aux objectifs visés et aux caractéristiques des étudiants; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage; la disponibilité des professeurs.

Les méthodes pédagogiques utilisées dans les cours sont adéquates et elles établissent clairement les liens avec les objectifs poursuivis. Malgré l'importance de l'exposé magistral, les méthodes suivies – soit les exercices, les travaux en équipe, les résolutions de problèmes, les séminaires, les travaux de recherche, etc. – sont pertinentes et permettent l'atteinte des objectifs du programme. Elles s'inscrivent dans une séquence favorisant une progression dans les apprentissages allant d'un encadrement fort au premier trimestre pour en arriver à une autonomie accrue au dernier trimestre. De plus, les professeurs de géographie et de méthodologie utilisent l'ordinateur comme outil pédagogique dans leurs cours. La Commission souligne particulièrement l'initiative du Cégep de développer des activités en prolongement du programme. Le projet *Parlement modèle*, mis sur pied par un professeur de *Sciences politiques*, en est un bel exemple, puisqu'il permet la simulation de débats politiques impliquant tous les élèves de Sciences humaines.

En plus du Service d'aide pédagogique individuel et du Service d'orientation, le Cégep a mis à la disposition des élèves diverses mesures de soutien et d'encadrement susceptibles de favoriser la persévérance et la réussite scolaire. Citons entre autres, la *session d'Accueil et d'Intégration* et le *Programme transition* – ce programme, donné au trimestre d'hiver, offre un support

pédagogique aux élèves en changement d'orientation –, l'enseignement explicite des habiletés intellectuelles et des techniques de travail donné par les disciplines de Sciences humaines, les rencontres de mi-session qui réunissent les enseignants du premier trimestre pour l'analyse des dossiers des élèves en difficulté, la période d'initiation à la bibliothèque, etc. Des instruments de dépistage des difficultés d'apprentissage sont aussi à la disposition des professeurs : *Résultats Plus*, *Étudiant Plus*, *Fiche de suivi*, etc. Il existe également des Centres d'aide, dont le *Centre d'aide en français* (CAF). Toutefois, l'utilisation du CAF est limitée aux élèves ayant des difficultés majeures en français, laissant pour compte ceux qui désirent combler des lacunes. La Commission est d'avis que cette mesure d'encadrement pourrait gagner en efficacité si elle répondait aux besoins d'un plus grand nombre d'élèves. C'est pourquoi elle **suggère** au Cégep de faciliter l'accessibilité au *Centre d'aide en français* et de développer des moyens qui permettraient d'offrir un support pédagogique à une clientèle plus vaste, comme, par exemple, le parrainage par les pairs. Cette initiative pourrait avoir des répercussions positives sur les résultats du test de français ministériel, résultats dont il sera fait mention subséquemment.

La grande disponibilité des professeurs, confirmée par un sondage et par les élèves rencontrés, constitue une force majeure du programme. En effet, la plupart des enseignants inscrivent dans leur plan de cours la façon de les rejoindre et affichent sur la porte de leur bureau une feuille destinée aux élèves qui veulent prendre rendez-vous. De plus, le calendrier pédagogique prévoit quatre journées d'aide à la réussite pour répondre aux besoins d'encadrement des élèves.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Les deux sous-critères retenus concernent plus particulièrement l'adéquation des ressources humaines : la qualification des professeurs; les procédures d'évaluation et de perfectionnement de ces professeurs.

Les professeurs de Sciences humaines, au nombre de seize, sont regroupés dans quatre départements : Administration, Sciences sociales, Psychologie et Mathématiques et huit disciplines se répartissent les cours de la formation spécifique et l'activité d'intégration. La pertinence des diplômes obtenus, l'expérience accumulée par ces personnes et la collaboration soutenue qui s'est établie entre les professeurs amènent la Commission à reconnaître que l'équipe professorale, compétente, dynamique et soucieuse de la réussite des élèves constitue un autre point fort de la mise en oeuvre du programme. L'attribution des cours disciplinaires est basée sur le statut de l'enseignant et la liste de priorités tandis que celle des cours multidisciplinaires l'est en fonction de la formation

requis, du statut et de la liste de priorités établies sur la base du nombre de cours offerts. La répartition des cours multidisciplinaires, mise en place en 1996, a l'avantage de regrouper des professeurs motivés et qualifiés ayant une vision transdisciplinaire nécessaire pour dispenser ces cours, mais elle occasionne des tensions au sein de l'équipe professorale.

Une politique de perfectionnement du personnel enseignant est en place depuis plusieurs années. Le perfectionnement collectif, structuré en équipe programme ou en comité de session, a été élaboré et assuré par le conseiller pédagogique. Il a donné lieu à de nombreux développements pédagogiques, dont la constitution d'une équipe programme et la définition de mandats d'enseignement des habiletés méthodologiques. Plusieurs activités de perfectionnement disciplinaire ont aussi été suivies au cours des années. La Commission souligne que certains professeurs reçoivent des stagiaires, ce qui témoigne une fois de plus de leur intérêt et de leur motivation.

Le Cégep accorde une attention particulière à la sélection des nouveaux enseignants. Le processus de sélection comprend un test de français et une entrevue comportant un volet disciplinaire et un volet pédagogique. Par contre, l'évaluation du rendement des professeurs non permanents ne résulte pas d'un processus formel et se fait sur une base irrégulière. Quant à l'évaluation des enseignements, les propos recueillis lors de la visite permettent d'affirmer qu'elle se fait de façon systématique.

Les locaux et l'équipement mis à la disposition des départements sont, dans l'ensemble, adéquats et satisfaisants. Les liens privilégiés qui existent entre la ville et le Cégep font en sorte que la bibliothèque du Cégep – qui est aussi la bibliothèque municipale – offre à ses élèves des heures d'ouverture plus larges le soir et les fins de semaine et une collection plus vaste. Le réseau Internet sera implanté en 1997.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères ont été retenus pour évaluer l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite dans les cours; le taux de diplomation; le degré d'atteinte des objectifs du programme par les diplômés.

Le rapport mentionne que, pour la période évaluée, la politique d'évaluation des apprentissages de 1985 sert de référence aux pratiques évaluatives des départements. Le Cégep a cependant adopté une nouvelle version en 1996. Chaque département se doit d'en faire l'application et le suivi est assuré par le Directeur des études. La Commission constate que l'application de la PIEA garantit

l'équivalence et l'équité pour les étudiants. D'ailleurs, l'analyse du plan de cours pour *Économie globale* démontre que les évaluations sommatives sont diversifiées et qu'elles présentent un niveau d'exigences adéquat. Les objectifs mentionnés sont conformes à ceux du Ministère avec un accent particulier sur l'intégration des apprentissages. De plus, les standards visés semblent bien adaptés au niveau collégial. Quant aux plans de cours pour *Introduction pratique à la méthodologie des sciences humaines*, ils démontrent également que les objectifs sont identiques aux énoncés des Cahiers de l'enseignement collégial. Le Collège a toutefois ajouté des objectifs sur le développement de l'esprit critique, la préparation méthodologique à la préparation des études supérieures et les exigences du travail en équipes de recherche. Les outils d'évaluations fournis sont diversifiés et congruents et maintiennent des standards satisfaisants. Il en ressort que pour les cours ci-haut mentionnés, les plans de cours constituent un excellent instrument pour guider l'élève dans son apprentissage et résultent d'une concertation entre les professeurs. Toutefois, la Commission signale au Cégep qu'il gagnerait à recourir plus souvent à des évaluations de type formatif.

Le taux de réussite des cours du tronc commun, tel que mentionné dans le rapport d'autoévaluation, est supérieur à celui du réseau des collèges publics. Le taux de diplomation est également supérieur à celui du réseau – le Cégep affiche 39 % pour la cohorte de 1993 et 46 % pour la cohorte de 1992 comparativement à 26 % pour les mêmes cohortes dans le réseau. Comme le Cégep ne pratique aucun contingentement dans les admissions, on peut penser que la qualité de l'encadrement pédagogique contribue à ces bons résultats.

Comme la Commission l'a mentionné précédemment, l'activité d'intégration est bien structurée et vérifie de façon adéquate l'atteinte des objectifs du programme. Les élèves rencontrés ont reconnu la pertinence de la démarche d'intégration des apprentissages. Les instruments élaborés par le Cégep pour recueillir le point de vue des diplômés sur le programme – relance en 1991 et en 1995, entrevue de groupe auprès des diplômés en 1993, cueillette d'informations qualitatives sur le programme – ont permis de vérifier la satisfaction des diplômés quant à l'atteinte des objectifs du programme et la préparation pertinente aux études universitaires. Le taux de réussite au test ministériel de français de 1994 pour le programme de *Sciences humaines* est équivalent à celui du réseau des collèges publics qui est de 62 %.

La gestion du programme

Le sous-critère retenu pour l'évaluation de la qualité de la gestion du programme met l'accent sur les structures de gestion, la qualité des communications entre les intéressés et le degré d'implantation de l'approche programme.

Le rapport fait état de nombreuses actions qui témoignent de la qualité de la vie pédagogique au Cégep et qui ont permis l'appropriation des objectifs ministériels par les professeurs de Sciences humaines. La concertation et la communication entre les personnes engagées dans la mise en oeuvre du programme, en particulier les professeurs, favorisent une vision commune et intégrée du programme. Les divers comités mis en place, comité de programme, comité de coordination, comité de session ont engendré des travaux importants sur les principaux aspects de la formation, dont le profil du diplômé, les habiletés à enseigner, les plans de cours, etc. La Commission reconnaît la volonté et le dynamisme de tous les intervenants dans l'implantation du programme.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que le programme de *Sciences humaines* (300.01) du Cégep de la région de l'Amiante est un programme de qualité. De nombreux points forts sont à souligner. Un effort intéressant de réflexion sur la cohérence du programme a donné lieu à de nombreuses initiatives : le profil du diplômé centré sur les axes de la formation fondamentale, la première année commune, les mandats d'enseignement, les comités de session, etc. Le Cégep peut compter sur une équipe professorale dévouée et qualifiée, soucieuse de la réussite des élèves. En plus d'être attentifs aux besoins des élèves, les professeurs fournissent un bon encadrement qui a des répercussions positives sur le taux de réussite des cours et le taux de diplomation. La Commission souligne également la démarche d'intégration qui a donné naissance à un plan cadre rigoureux et structuré et le projet *Parlement modèle*. Elle prend aussi note des réalisations et travaux collectifs remarquables accomplis par les professeurs de Sciences humaines.

Elle énonce, toutefois, une suggestion concernant le Centre d'aide en français. La Commission a également formulé, au fil du texte, quelques remarques destinées à parfaire la mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines*.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président